

Réf. : 12/2024 – AP/GD

Objet : Avis sur la modification simplifiée du PLU de Serrouville.

Val de Briey, le 5 avril 2024

008325

REÇU LE
09 AVR. 2024
COEUR DU PAYS HAUT

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 4 avril 2024, vous sollicitez l'avis du syndicat mixte du SCoT Nord Meurthe-et-Mosellan au sujet du projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Serrouville.

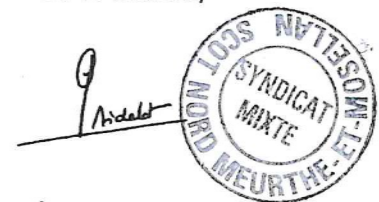
Cette modification, qui concerne des rectifications mineures du document, n'appelle à mon sens aucune remarque particulière de la part du syndicat mixte du SCoT Nord Meurthe-et-Mosellan.

Celle-ci ne remet en effet pas en cause l'économie générale de votre PLU et respecte les prescriptions du document d'orientation et d'objectifs du SCoT.

J'ai donc l'honneur de vous informer, au nom du Comité syndical, que le syndicat mixte du SCoT Nord Meurthe-et-Mosellan émet un avis favorable sur votre projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



Gérard DIDELOT.